

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

## PATHÉ WEEKDAY PASS



### 1. PRÉAMBULE

Les présentes conditions d'abonnement régissent les relations commerciales entre Pathé Suisse S.A. et ses sociétés et l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass dans le cadre de l'offre Pathé Weekday Pass.

### 2. VALIDITÉ DU CONTRAT

La conclusion et le paiement de l'abonnement par l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass entraînent l'établissement d'une relation contractuelle ainsi que l'acceptation des conditions d'abonnement ci-après.

### 3. CONTENU DU CONTRAT

L'abonnement Pathé Weekday Pass donne à l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass un accès illimité à toutes les séances publiques des cinémas Pathé Suisse (liste disponible sur [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch)). Par accès illimité, il faut entendre la possibilité pour l'utilisateur-trice d'obtenir pour lui-même exclusivement une entrée unique par séance, pendant les cinq jours de la semaine (du lundi au vendredi, jours fériés inclus), dans la limite des places disponibles, à l'exception des séances VIP Bed, VIP Lounge, IMAX VIP, des événements spéciaux Pathé (p.e. Ladies Night, Proud Tuesday, Spotlight Night, etc.), des séances spéciales (hors tarifs réguliers en vigueur ; par exemple : MET, Bolchoï, concert, one-man-show, etc.) et des projections privées, non commerciales.

L'abonnement Pathé Weekday Pass ne libère pas l'utilisateur-trice de participer, cas échéant, financièrement au supplément demandé lors de prestations additionnelles. Des suppléments sont notamment appliqués pour les séances 4DX, IMAX, les sièges Premium et D-BOX, ainsi que les lunettes (3D, IMAX et sur-lunettes). Pour les éventuelles séances spéciales, les billets doivent être achetés séparément.

L'abonnement est personnel et non transmissible.

Pour accéder à une séance de cinéma, il faut au préalable réserver un billet sur [pathe.ch](http://pathe.ch), sur l'application Pathé Suisse, à une borne automatique ou à la caisse du cinéma. Le billet réservé et la carte Pathé Weekday Pass (ou sa version numérique dans le compte client) doivent être présentés comme justificatifs de la validité de l'abonnement Pathé Weekday Pass au contrôle d'entrée du cinéma. Pathé Suisse S.A. peut demander une preuve d'identité (carte d'identité, permis de conduire, etc.) et vérifier la validité de l'abonnement. Le remboursement d'un billet réservé est exclu. Les dispositions légales en matière d'âge pour le film concerné s'appliquent.

Tant que la séance pour laquelle l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass a réservé un billet n'est pas terminée, il n'est pas possible d'assister à une nouvelle séance.

### 4. CONDITIONS DE CONCLUSION, PRIX ET FRAIS

L'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass doit être domicilié(e) en Suisse et disposer d'une pièce d'identité reconnue en Suisse (carte d'identité, permis de conduire, etc.).

Lors d'un achat à la caisse du cinéma, l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass reçoit une carte Pathé (physique ou numérique) liée au compte client Pathé Club sur lequel l'abonnement est activé. La carte Pathé est personnelle, intransmissible et doit obligatoirement être en possession de l'utilisateur-trice lors de chaque séance de cinéma.

En cas d'achat en ligne, l'abonnement Pathé Weekday Pass est activé numériquement dans le compte en ligne Pathé pendant la durée de l'abonnement. En conséquence, l'utilisateur-trice du Pathé Pass Weekday Pass doit toujours avoir sur lui/elle un smartphone avec un accès au site [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch) ou à l'application Pathé Suisse pour prouver la validité de son abonnement lors d'une séance et pouvoir le présenter sur demande.

Pathé Suisse SA se réserve le droit de refuser ultérieurement un abonnement à une personne qui n'aurait pas respecté ses obligations, notamment de paiement d'un abonnement antérieur, ou qui aurait été interdite de séjour chez Pathé (voir conditions d'entrée des cinémas Pathé Suisse).

Les prix applicables à l'abonnement sont ceux en vigueur le jour de la conclusion du contrat d'abonnement.

### 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

L'offre Pathé Weekday Pass peut être payée en ligne par carte de crédit ou TWINT ainsi qu'à la caisse du cinéma par carte de crédit, carte Maestro, Postcard ou TWINT ainsi qu'en espèces.

### 6. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE MINIMALE DU CONTRAT

L'abonnement Pathé Weekday Pass est conclu pour une durée ferme de 6 mois, dès sa date d'activation (p.e. si l'abonnement est activé le 10 avril 2024, il est valable jusqu'au 9 octobre 2024) et prend fin automatiquement à l'expiration de la période d'abonnement. Un abonnement acheté en ligne commence à courir au plus tard 48 heures après la conclusion de l'achat ; la date de début de l'abonnement correspond à la date d'activation de l'abonnement. Un abonnement acheté à la caisse du cinéma court à partir de la date d'achat au cinéma.

## 7. RÉSILIATION PAR L'UTILISATEUR/L'UTILISATRICE ET POURSUITE DE L'ABONNEMENT

La résiliation par l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass pendant la durée de l'abonnement est exclue.

L'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass a la possibilité, à la fin de la période d'abonnement au Pathé Weekday Pass, de souscrire un abonnement Pathé Pass personnel et non transmissible d'une durée minimale de douze mois ou de souscrire à l'offre Pathé Friends (cinq billets transmissibles, valables six mois).



La souscription à l'une de ces offres est soumise aux conditions en vigueur au moment de l'achat. La carte numérique ou physique remise à l'utilisateur lors de la souscription du Pathé Weekday Pass reste valable après la fin de l'abonnement. Dans le cadre du programme de fidélité Pathé Club qui lui est associé, il est toujours possible de cumuler des points de fidélité et de les utiliser pour l'achat de billets ou de produits alimentaires au shop/bar. Les conditions générales du Pathé Club s'appliquent.

## 8. POSSIBILITÉS DE RÉSILIATION PAR PATHÉ SUISSE SA

Pathé Suisse SA peut résilier l'abonnement par écrit et sans préavis si l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass :

- a fourni de fausses informations ou présenté des documents falsifiés lors de l'inscription
- a transféré les droits liés à l'abonnement personnel à une tierce personne sans l'accord écrit de Pathé Suisse SA ou une tierce personne a utilisé l'abonnement de manière abusive (notamment en réservant plusieurs billets pour la même représentation ou en réservant un billet pour une représentation à laquelle elle n'a pas assisté).
- s'est comporté ou exprimé de manière inappropriée envers d'autres clients ou le personnel du cinéma
- a perturbé le déroulement d'une projection
- n'a pas respecté les conditions de sécurité, d'accès ou de vente d'un cinéma
- a commis intentionnellement des actes de violence, de prédation ou de destruction

Dans tous ces cas, l'abonnement est immédiatement suspendu, sans indemnité, dès la prise de connaissance du motif de résiliation. Pathé Suisse SA se réserve le droit de réclamer d'autres dommages et intérêts.

## 9. PERTE, VOL ET DYSFONCTIONNEMENT DE LA CARTE

En cas de perte ou de vol de la carte physique, il faut immédiatement en informer Pathé Suisse SA par e-mail afin que la carte soit désactivée. Parallèlement, l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass doit impérativement se faire remettre une nouvelle carte à la caisse d'un cinéma Pathé contre paiement d'une taxe de CHF 10.00\*. L'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass peut à tout moment réserver des billets via son compte en ligne. Il/elle ne peut assister à aucune projection sans billet valide.

## 10. DONNÉES PERSONNELLES

La charte de protection des données en vigueur du 01.09.2023 peut être consultée ici : [https://media.pathe.ch/files\\_ch/fr/conditions/protectiondonneespersonnellesfrancais.pdf](https://media.pathe.ch/files_ch/fr/conditions/protectiondonneespersonnellesfrancais.pdf)

Le compte de l'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass contient les données suivantes : nom et prénom, date de naissance, adresse postale en Suisse et adresse e-mail. Une seule adresse e-mail personnelle est autorisée par compte, elle ne peut en aucun cas être utilisée pour un deuxième compte. Un seul abonnement Pathé Weekday Pass peut être activé sur chaque compte.

L'utilisateur-trice du Pathé Weekday Pass doit immédiatement communiquer toute modification de ses données personnelles par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous. Des exemples de modifications à signaler sont par exemple le changement d'adresse, le changement d'état civil (mariage, divorce, etc.). Négliger cette obligation de notification peut entraîner le blocage ou la résiliation de l'abonnement, notamment si les informations figurant sur la preuve d'identité ne correspondent pas aux données enregistrées.

L'ouverture d'un compte numérique est automatique pour tous les utilisateurs de Pathé Weekday Pass. Un tel compte en ligne permet non seulement de réserver des billets, mais aussi de participer au programme de fidélité Pathé Club. La participation au programme de fidélité est soumise aux conditions de celui-ci au moment de l'adhésion. La souscription d'un abonnement Pathé Weekday Pass implique l'acceptation automatique de ces conditions.

## 11. FORCE MAJEURE ET MESURES ADMINISTRATIVES

La fréquentation des salles de cinéma est soumise aux dispositions légales et internes respectives en rapport avec les risques sanitaires généraux, notamment les événements pandémiques ou épidémiques. Les autorités peuvent notamment exiger la présentation d'un certificat de santé ou imposer le port du masque. De telles mesures sont publiées sur [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch) ou sur l'application Pathé Suisse. Les mesures liées à de tels événements ne constituent pas un motif de résiliation de l'abonnement.


Seule la fermeture éventuelle de cinémas en raison de tels événements (y compris d'autres événements de force majeure tels que tremblement de terre, guerre, inondation, grève, etc) peut entraîner la suspension de l'abonnement.

Un remboursement de l'abonnement en raison de mesures administratives ou de force majeure est exclu.

## 12. DROIT APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

Les présentes conditions générales d'abonnement sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le siège de la société Pathé du cinéma pour lequel l'abonnement a été souscrit sur le site Internet (nom du cinéma figurant sur la confirmation d'achat) ou dans lequel la carte Pathé Weekday Pass a été remise et l'abonnement activé.

## 13. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



Pathé Suisse S.A. se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions générales de vente en vigueur. Les nouvelles conditions générales seront publiées dans tous les cinémas Pathé Suisse, sur le site [www.pathe.ch](http://www.pathe.ch) avec mention de leur date d'entrée en vigueur. Les conditions modifiées s'appliquent immédiatement à tous les nouveaux abonnements. Pour les abonnements déjà existants, elles sont valables un mois à compter de la date de publication.

## 14. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes conditions générales du Pathé Weekday Pass entrent en vigueur le 10.04.2024.

\* sous réserve de modifications tarifaires

## CONTACT – SERVICE CLIENTS

Pour toute question concernant l'abonnement Pathé Weekday Pass, veuillez contacter les cinémas Pathé Suisse via l'adresse e-mail suivante : [info.pathech@pathecinemas.com](mailto:info.pathech@pathecinemas.com)

